

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION












MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Réhabilitation de l'Hôtel Toulouzette à Saint Sever en
Office de Tourisme – Relance des lots 5, 7 et 13**

Date et heure limites de réception des offres :

Le 29 juillet 2026 à 12:00

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Réhabilitation de l'Hôtel Toulouze à Saint-Sever en Office de Tourisme – Relance des lots 5, 7 et 13
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	3
	Délai de validité des offres	180
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement n'est imposée
	Variantes	Autorisées
	Clause sociale	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Durée globale de 12 mois. Délais d'exécution définis par lot.
	Négociation	Possible

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature	5
1.6 - Réalisation de prestations similaires.....	6
2 - Conditions de la consultation.....	6
2.1 - Délai de validité des offres.....	6
2.2 - Forme juridique du groupement.....	6
2.3 - Variantes	6
3 - Les intervenants.....	6
3.1 - Conduite d'opération	6
3.2 - Maîtrise d'œuvre.....	6
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	7
3.4 - Contrôle technique	7
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	7
4 - Conditions relatives au contrat	7
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	7
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	7
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité.....	7
5 - Contenu du dossier de consultation	8
6 - Présentation des candidatures et des offres	8
6.1 - Documents à produire	8
6.2 - Présentation des variantes	9
6.3 - Visites sur site.....	9
6.4 - Usage de matériaux de type nouveau	10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	10
7.1 - Transmission électronique	10
7.2 - Transmission sous support papier	11
8 - Examen des candidatures et des offres	11
8.1 - Sélection des candidatures	11
8.2 - Attribution des marchés	11
8.3 - Suite à donner à la consultation	13
9 - Renseignements complémentaires.....	13
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	13
9.2 - Procédures de recours.....	13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne des travaux de réhabilitation de l'Hôtel Touloulette à Saint-Sever en Office de Tourisme, relance des lots 5, 7 et 13.

Lieu(x) d'exécution :

Place du Tour du Sol
40500 SAINT SEVER

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations concernant la présente consultation sont réparties en 3 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
05	Menuiseries extérieures
07	Serrurerie - Ferronnerie
13	Isolation Chaux/Chanvre

L'opération de travaux concernée par le présent marché fera l'objet d'un marché supplémentaire qui aura pour objet la scénographie dans le cadre de la réhabilitation de l'Hôtel Touloulette en Office de Tourisme à Saint-Sever.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Les lots 1 à 4, 6 et 8 à 12 ont fait l'objet d'une précédente consultation.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45262700-8	Travaux de transformation de bâtiments

Lot(s)	Code principal	Description
05	45421100-5 44221000-5	Pose de portes et de fenêtres et d'éléments accessoires Fenêtres, portes et articles connexes
07	44316500-3 44316510-6	Serrurerie Ferronnerie
13	45321000-3	Travaux d'isolation thermique

Consultation n° : 2026T03CT - Travaux de réhabilitation de l'Hôtel Touloulette à Saint-Sever en Office de Tourisme, relance des lots 5, 7 et 13.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, le pouvoir adjudicateur n'impose aucune forme de groupement. Cependant, en cas de groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire du groupement.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes Libres

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes pour chacun des lots.

La variante devra présenter à minima les mêmes garanties techniques et financière que l'offre de base.



La réponse à la solution de base est obligatoire sous peine d'irrégularité de l'offre.

2.4 - Variante Lot 05

Le lot 5 Menuiseries extérieures comporte une variante proposée par l'acheteur concernant le type de bois utilisé pour les contrevents et volets. La réponse à cette variante n'est pas obligatoire.

La variante proposée par l'acheteur consiste en la fourniture et, le cas échéant, la pose de contrevents et volets en sapin de pays en lieu et place du chêne prévu à la solution de base, dans le respect des performances techniques et de durabilité, définies au marché, cette variante devant être chiffrée par les soumissionnaires selon les modalités du cadre de décomposition du prix.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître d'œuvre.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

GAYET - ROGER Architectes

71 cours Anatole France

33000 BORDEAUX

Tél : 05.57.89.49.42

Fax : 05.57. 89.49.49

Mail : agence@gayetroger.fr

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.4 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION - ADOUR

Bureaux de Mont-de-Marsan
ZI Mi-Carrère - 40000 MONT DE MARSAN
Tél : 05 58 75 34 62 / 06 84 60 54 93
Fax : 05 58 75 51 89
Mail : franck.thomas@apave.com

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

VIGEIS 40

Village d'entreprises - 525, Rue Bernard Palissy
40990 SAINT-PAUL-LES-DAX
Tél : 05 58 91 21 75
Mail: contact.40@vigeis.fr

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) et son annexe ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) de chaque lot ;
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) de chaque lot ;
- Le Rapport initial de contrôle technique (RICT) ;
- Le Plan général de coordination SPS (PGCSPS) ;
- Les pièces graphiques ;

Consultation n°: 2026T03CT - Travaux de réhabilitation de l'Hôtel
Toulouzette à Saint-Sever en Office de Tourisme, relance des lots 5,
7 et 13.

- L'attestation de visite ;
- L'arrêté de permis de construire ;
- Le planning prévisionnel.
- Les études de sol.

Il est téléchargeable gratuitement sur la plateforme de marchés publics : <https://demat-ampa.fr>

Aucune demande d'envoi du DCE n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et son annexe
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) du lot concerné
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat
L'attestation de visite de site datée et signée

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Le CCAP, le CCTP et les documents remis par le pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux visés ci-dessus et leurs annexes, ne sont pas à remettre dans l'offre. Seuls les documents détenus par le pouvoir adjudicateur font foi.

Il est rappelé aux candidats que la signature de l'acte d'engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

6.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

6.3 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire pour **tous les lots**. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

En cas de candidature en groupement de commande, c'est au mandataire d'assurer la visite des sites.

Les visites de site auront lieu les vendredi 17 juillet et mardi 21 juillet 2026 à 10h.
Pour pouvoir l'effectuer, une prise de rendez-vous est obligatoire.

La prise de rendez-vous se fait auprès de M. TAVERNIER ou M. LAFORIE à l'adresse courriel suivante : st-direction@chalossetursan.fr

6.4 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :

" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition : pendant le délai de ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes : "

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://demat-ampa.fr>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Communauté de Communes Chalosse Tursan
Direction des Affaires Juridiques
1 rue du Bellocq
40500 SAINT SEVER

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation. Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Consultation n° : 2026T03CT - Travaux de réhabilitation de l'Hôtel
Touloulette à Saint-Sever en Office de Tourisme, relance des lots 5,
7 et 13.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



Pensez à anticiper votre dépôt 24 heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %

2-Valeur technique jugée sur la base des éléments suivants, explicités ci-après : - Moyens mis en œuvre (matériels et humains) - Méthodologie et organisation - Décomposition des tâches - Démarche environnementale de l'entreprise - Documentation et fiches techniques - Qualité de présentation du dossier technique	60.0 %
--	--------

Précisions quant aux attendus :

- ✓ Les moyens mis en œuvre (humains et matériels) pour garantir la qualité de réalisation des travaux :

Le candidat devra fournir une présentation complète et adaptée des moyens matériels et humains spécifique au projet et par type de tâches pour garantir la qualité des prestations à réaliser.

- ✓ La méthodologie et l'organisation spécifique des travaux :

Le candidat devra décrire sa méthodologie de travaux et une organisation spécifique détaillée des études et des travaux, en adéquation avec la proposition du chantier et garantissant la santé des travailleurs et la sécurité du chantier.

Il devra également détailler l'organisation mise en place pour réduire son empreinte carbone tout au long du chantier.

- ✓ La décomposition des tâches :

En intégrant le planning global prévisionnel du chantier, le candidat devra fournir un planning cohérent et adapté au projet.

- ✓ Une présentation de la démarche environnementale de l'entreprise (RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises) :

Le candidat devra présenter les actions qu'il mène sur les points suivants : gestion des déchets (tri, valorisation de la matière grise ...), gestion économe des ressources (matières premières, eau), usage de produits et procédés labellisés ou certifiés (ex : bois massif central), implication de l'entreprise dans la préservation de la biodiversité, engagement pour la réduction des nuisances et de l'impact carbone.

- ✓ La documentation et fiches techniques des produits proposés :

Le candidat devra être le plus exhaustif possible en présentant les fiches techniques des équipements et matériaux qui seront mis en place uniquement dans le cas où elle propose une variante considérée comme équivalente aux matériaux décrits au CCTP. Ces fiches techniques devront répondre au descriptif du projet. Les fiches techniques seront impérativement classées par lot et porteront la numérotation de repérage en concordance avec les articles du CCTP. En complément, le candidat devra fournir une coupe avec les épaisseurs des matériaux de la structure de la voirie mise en œuvre en corrélation avec le rapport d'analyse des sols.

- ✓ La qualité de présentation du dossier technique :

L'offre technique du candidat sera évaluée selon les points suivants : cohérence, qualité des copies éventuelles des documents techniques et organisation du dossier présenté.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats les mieux classés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

La négociation pourra porter sur tous les aspects technico-économiques de l'offre.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://demat-ampa.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Pau

Villa Noulibos - 50 cours Lyautey
CS50543 | 64010 PAU Cedex
Téléphone : 05 59 84 94 40
Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- **Référé pré-contractuel** prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- **Référé contractuel** prévu aux articles 551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA.
- **Recours pour excès de pouvoir** contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- **Recours de pleine juridiction** ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet : www.telerecours.fr.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au Tribunal Administratif de Pau susmentionné.